

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2155

Edition du
27 février 2017

DANS CE NUMÉRO

Où mène l'incessante compétition fiscale? (Jean-Daniel Delley)

Savoir quelle économie et quel développement nous voulons

Prévoyance vieillesse 2020: le Parlement au pied du mur (Danielle Axelroud Buchmann)

Le point de la situation au moment où il va falloir dépasser les antagonismes pour mettre sous toit un projet solide

Protection des zones agricoles: le canton de Thurgovie montre l'exemple (Michel Rey)

Une protection à géométrie très variable selon les cantons

«Swissness»: l'œuf et la poule (Danielle Axelroud Buchmann)

Promouvoir la qualité suisse à un prix

Expresso

Les brèves de DP, publiées dans le Kiosque sur le site

Où mène l'incessante compétition fiscale?

Savoir quelle économie et quel développement nous voulons

Jean-Daniel Delley - 25 février 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31081>

A trop baser sa compétitivité économique sur l'attractivité fiscale, la Suisse se met en situation de dépendance à l'égard des entreprises étrangères.

La campagne en faveur de la réforme de l'imposition des entreprises fut tout entière marquée du sceau de la compétitivité. Une compétitivité à préserver au nom de la sauvegarde et de la création de nouveaux emplois.

En la matière, la Suisse se retrouve régulièrement dans le peloton de tête des classements établis par l'[IMD](#) et le [Forum économique mondial](#).

L'implantation constante de nouveaux sièges régionaux ou même mondiaux sur le sol helvétique est devenu l'indicateur tangible de cette compétitivité. Et lorsque les agences régionales de promotion économique affichent des résultats non pas négatifs, mais moins spectaculaires qu'auparavant, c'est aussitôt l'inquiétude. Ainsi le 8 février dernier, la *Tribune de Genève* titrait «*Les firmes étrangères boudent Genève*» parce que seules 26 entreprises se sont établies au bout du lac en 2016, moins de la moitié que deux ans auparavant.

Ce modèle économique, basé notamment sur une taxation extrêmement modérée du

bénéfice des entreprises étrangères et modérée pour toutes les autres en comparaison internationale, fait notre fierté et suscite l'envie de nos voisins: croissance lente mais régulière du PIB, taux de chômage quasi équivalent au plein emploi, finances publiques saines. Même le franc fort ne semble pas en avoir ébranlé les fondements.

La médaille a pourtant un revers, rarement évoqué. Le journaliste Philipp Löpfé et l'économiste Werner Vontobel en ont fait [l'inventaire](#). Au cours de la dernière décennie, la Suisse a accueilli chaque année une moyenne de 70'000 immigrants. Cette forte augmentation de la population relativise nos performances de croissance: exprimée non plus globalement mais par tête, elle n'a progressé au total que de 3,5% au cours des 9 dernières années. Si l'économie tourne à plein régime, elle ne nous enrichit pas pour autant. La demande accrue de logements a fait exploser les prix de l'immobilier. Les propriétaires fonciers en ont profité, contrairement aux locataires et aux jeunes ménages désirant acquérir un logement.

Ce modèle de développement repose sur de trop nombreux déséquilibres pour être durable. Pour répondre à l'implantation de nouvelles

entreprises, nous sommes contraints d'importer une main-d'œuvre qualifiée dont nous n'assumons pas la formation. En partie parce que nous négligeons d'investir suffisamment dans la formation de la population résidente.

En tablant sur une imposition attractive, nous affaiblissons nos partenaires en les privant d'une substance fiscale indispensable à leur propre développement. Mais ce faisant, nous accroissons notre vulnérabilité en nous mettant à la merci de sous-enchérisseurs plus agressifs: déjà nous craignons les annonces d'une baisse substantielle du taux d'imposition des entreprises annoncée par les Etats-Unis et par la Grande-Bretagne. Faudra-t-il alors sous-enchérir pour sauvegarder notre compétitivité? Nous pouvons pourtant observer à l'interne les dégâts de cette concurrence absurde et destructrice à laquelle se livrent les cantons. Seuls les plus riches d'entre eux peuvent espérer s'en sortir et la plupart se voient contraints d'aligner les programmes d'austérité.

Notre politique fiscale favorise le rapatriement des bénéfices engrangés dans les pays pauvres, privant ces derniers des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins de leur population. De ce fait, nous portons une part de

responsabilité dans les pratiques prédatrices de certaines multinationales établies sur notre territoire.

Pour asseoir sa compétitivité, la Suisse dispose de suffisamment d'atouts: stabilité politique et sociale, main-d'œuvre bien formée, niches de production, infrastructures et services publics de qualité.

Faut-il y ajouter encore l'atout fiscal? Ou plutôt faire payer un juste prix fiscal aux bénéficiaires de ces atouts?

Certes, ce juste prix dissuadera probablement certaines entreprises de s'établir en Suisse; elle en poussera d'autres à quitter notre pays. Mais précisément ce juste prix pourrait faire office de filtre,

écartant les firmes intéressées avant tout à minimiser leur charge fiscale et attirant celles qui tablent d'abord sur les qualités durables de la place économique helvétique.

Cette stratégie pourrait contribuer à la régulation de l'immigration, sans qu'il soit besoin de fixer des contingents et autres plafonds.

Prévoyance vieillesse 2020: le Parlement au pied du mur

Le point de la situation au moment où il va falloir dépasser les antagonismes pour mettre sous toit un projet solide

Danielle Axelroud Buchmann - 27 février 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31088>

La réforme de la prévoyance vieillesse proposée par le Conseil fédéral constitue le plat de résistance de la session de printemps des Chambres fédérales. Le Conseil des Etats et le Conseil national ont déjà pu se mettre d'accord sur certains points, notamment:

- le financement de l'AVS doit être assuré jusqu'à l'horizon 2030;
- l'âge de référence pour la retraite à 65 ans pour tous, mais avec des possibilités de flexibilisation ([DP 2081](#));
- le taux de conversion du capital du deuxième pilier est abaissé graduellement de 6,8% à 6% - ce qui représenterait sans mesure de compensation une baisse des rentes de l'ordre de 12%;

- des mécanismes sont mis en place pour compenser la baisse du taux de conversion et éviter une réduction des rentes.

Néanmoins des divergences de taille subsistent qui devraient être éliminées au cours de cette session. Elles portent en particulier sur:

- la nature des [mesures de compensation](#);
- le financement additionnel par le biais d'un relèvement de la TVA;
- les rentes de survivants et les rentes des enfants de retraités;
- le frein à l'endettement (règles de stabilisation);
- un contrôle plus serré des assureurs par la Finma, afin d'éviter les abus.

Quelles mesures de compensation?

Les deux Chambres s'opposent frontalement sur la manière de compenser la réduction des rentes provoquée par la baisse du taux de conversion. Rappelons que cette baisse concerne uniquement les rentes de l'assurance obligatoire, à savoir jusqu'à 84'600 francs de revenu. Les institutions de prévoyance ont adapté depuis longtemps leur taux de conversion pour les prestations surobligatoires.

Les mesures de compensation proposées par le Conseil des Etats concernent à la fois l'AVS et la prévoyance professionnelle. Alors que le Conseil national refuse catégoriquement une augmentation des rentes AVS

et privilège des mesures de compensation dans le cadre du deuxième pilier.

La Chambre haute s'est prononcée pour une augmentation de 70 francs de la rente AVS pour les nouveaux rentiers. Elle a décidé également un nouveau plafond pour les nouvelles rentes de couple (155% au lieu de 150% de la rente maximale individuelle). Ces mesures seraient financées par le biais d'une augmentation du taux de cotisation de 0,3%.

Dans le cadre du deuxième pilier, un élargissement du revenu soumis à cotisation et un assujettissement plus précoce à l'obligation d'assurance (21 au lieu de 25 ans), un ajustement des taux de bonification vieillesse et une aide à la génération transitoire (les personnes âgées de 50 ans et plus lors de l'entrée en vigueur de la réforme) devraient améliorer les rentes de la prévoyance vieillesse.

Pour le Conseil national, au contraire, les mesures de compensation devraient être prises exclusivement dans le cadre de la prévoyance professionnelle. En outre, le financement en faveur de la génération d'entrée devrait plutôt être décentralisé et assumé par chaque institution de prévoyance séparément. Ces choix font l'impasse sur le principe de solidarité. En effet, l'augmentation nécessaire des cotisations profitera à l'épargne de chaque assuré individuellement. Et les

institutions de prévoyance les plus riches n'auront pas besoin de contribuer aux coûts de la transition.

Cette solution favorise en outre les assureurs, puisque leur quote-part – la marge bénéficiaire à laquelle elles ont droit – augmente en proportion du volume des primes. Par ailleurs, la croissance du volume des capitaux sous gestion induit également une augmentation des commissions et des autres frais encaissés par les gestionnaires ([DP 2128](#)).

Les avantages de renforcer l'AVS

Le refus du National de faire intervenir l'AVS, même modestement, ne tient pas compte des difficultés rencontrées actuellement par les caisses de retraite. Les marchés financiers sont saturés et une partie des capitaux de la prévoyance génère même des intérêts négatifs.

Il y a belle lurette que la majeure partie des fonds du deuxième pilier (967 milliards à fin 2014) ont quitté la Suisse. Augmenter encore leur volume signifie forcément un déplacement financier des employeurs suisses vers les marchés étrangers. Ce qui est particulièrement absurde quand on pense aux difficultés que rencontrent les PME en quête de financement. Dans la conjoncture actuelle, l'augmentation des cotisations AVS aurait l'avantage d'alimenter directement l'économie du pays, puisqu'elle

permettrait de suite une augmentation des nouvelles rentes.

De la même manière, l'intérêt négatif actuellement prélevé par la BNS dans le cadre de la politique monétaire, qui affecte aussi le deuxième pilier ([DP 2152](#)), amène plutôt à privilégier une compensation de la diminution du taux de conversion au travers du premier pilier.

Les deux modèles de compensation assurent le maintien du niveau des rentes de manière pratiquement équivalente. La [dernière solution](#) préconisée par la commission du Conseil national parvient à réduire drastiquement la facture de la réforme (de 4'450 millions à 2'850 millions de francs), mais le fait au détriment du fonds AVS. Selon les calculs établis par l'Ofas et sur la base des propositions de cette commission, ce fonds ne représenterait plus en 2030 que 88% des dépenses (111% selon la proposition du Conseil des Etats). Ce faisant, l'équilibre financier de l'AVS à l'horizon 2030 ne serait plus assuré.

Le choix du Conseil national de privilégier le deuxième pilier s'inscrit dans la longue histoire de la minimisation du rôle de l'AVS ([DP 1604](#)). Or, ni l'exigence de solidarité ni le contexte économique actuel ne justifient de faire la part belle à la prévoyance professionnelle. Si ce n'est pour favoriser l'industrie financière.

Protection des zones agricoles: le canton de Thurgovie montre l'exemple

Une protection à géométrie très variable selon les cantons

Michel Rey - 23 février 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31072>

Le 12 février dernier, le peuple thurgovien a accepté à plus de 80% d'inscrire dans la Constitution cantonale la protection des terres agricoles. Ce projet avait été adopté par le Grand Conseil par 110 voix contre 10. Le parlement s'était interrogé sur la nécessité d'un ancrage constitutionnel, cette protection étant déjà assurée dans la loi fédérale et la loi cantonale d'aménagement. Mais il a estimé que cette inscription était un signe fort, car il assure une protection optimale de la ressource limitée qu'est le sol.

La LAT révisée a amélioré cette protection. Depuis le 1er mai 2014, la préservation des terres cultivables est régie de façon plus rigoureuse par [l'article 30, alinéa 1bis](#) de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire ([DP 2046](#)).

Il n'est pas indispensable que ces terres bénéficient d'une protection identique à celle de la forêt, pour laquelle tout mètre carré déboisé doit être compensé par une nouvelle plantation. Mais il est important qu'elles bénéficient d'une législation définissant très clairement les conditions d'un changement d'affectation et d'une éventuelle utilisation à des fins non agricoles. Or cette législation présente des failles.

En juin 2015, le Contrôle parlementaire de l'administration a livré un [rapport](#) sur le maintien de la superficie des terres cultivables à l'intention de la commission de gestion du Conseil national. La législation, indique-t-il, ne garantit pas suffisamment le maintien de la superficie des terres cultivables, en particulier des surfaces d'assolement (SDA). Leur définition est vague et varie selon les cantons. Devant ce flou, la Confédération peine à faire usage de son droit de recours contre des pratiques cantonales douteuses. Sa surveillance est donc très passive et réactive. Elle n'est de plus pas toujours regardante dans le cas de constructions fédérales (route, rail, etc.).

La volonté politique cantonale se révèle donc déterminante pour assurer leur protection. D'autant plus que la Confédération a renoncé au renforcement de cette protection dans le cadre de sa proposition d'une [nouvelle révision de la LAT](#). Aucune nouvelle règle n'entrera en vigueur avant avril 2019. En collaboration avec les cantons, la Confédération va procéder à un remaniement et à un renforcement du plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA). L'approbation du nouveau plan sectoriel

interviendra au plus tôt courant 2018. Le grignotage des terres agricoles risque donc de se poursuivre.

D'autres cantons alémaniques s'efforcent de renforcer leur législation. A Zurich, la procédure s'avère plus longue, car plus conflictuelle. En 2012, le peuple a adopté une initiative cantonale sur les terres cultivables, lancée par les Verts. Celle-ci exige que les terres agricoles soient davantage préservées. Le Conseil d'Etat a alors élaboré un projet de loi d'application tout en recommandant de le rejeter, estimant que le plan directeur cantonal de 2014 suffisait déjà à mettre en œuvre l'initiative. Cette position a été suivie par le Grand Conseil. Sur recours des Verts, le Tribunal fédéral a jugé à l'unanimité que la mise en œuvre de l'initiative sans passer par une loi n'était pas conforme. Une loi a alors été adoptée et soumise au peuple, qui l'a [refusée](#) par 53% des votants. L'initiative a néanmoins influencé le plan directeur cantonal vers une meilleure protection des terres agricoles.

Le canton de Berne est également confronté à une initiative sur les terres cultivables, lancée en 2014 par des représentants des milieux

agricoles, des Verts et du parti bourgeois démocratique (PBD). L'initiative exige une modification de la Constitution cantonale afin que les surfaces agricoles utiles soient mieux protégées, notamment les terres d'assolement, mais aussi les pâturages attenants à une ferme, les prés, les vignes et les cultures fruitières. Toute mise en zone d'une telle surface devrait être systématiquement compensée par un déclassement d'une surface de même taille.

Le gouvernement bernois a rejeté cette initiative, estimant que l'obligation de compenser devait être limitée aux surfaces d'assolement. En 2016, le parlement cantonal s'est prononcé à l'unanimité en faveur du [contre-projet](#). L'initiative a été retirée et les nouvelles bases légales entreront en vigueur le 1er avril.

Tous les cantons affichent leur volonté de protéger leurs

terres agricoles. Mais cette volonté est à géométrie variable, notamment parmi les cantons romands. On cherche à se créer une marge de manœuvre, permettant d'affecter des terres agricoles à des zones à bâtir et à des constructions, au nom d'un intérêt majeur pour l'économie du canton.

On connaît les projets vaudois (zones industrielles, centres sportifs, logements) dont la réalisation est entrée en conflit avec des terres agricoles ([DP 2059](#)). Le canton de Fribourg s'efforce de mieux définir ses surfaces d'assolement, avec l'objectif de trouver des terrains de compensation pour des implantations industrielles. Quant à Genève, son plan directeur cantonal a été approuvé par le Conseil fédéral, moyennant l'obligation de fournir des garanties – à venir – sur la protection de ses surfaces d'assolement.

On peut s'interroger sur cette

pratique plus ou moins vertueuse des cantons. La Thurgovie est dans la zone d'influence de l'agglomération zurichoise. Ses terres agricoles sont convoitées pour l'urbanisation (zones à bâtir, zones commerciales, etc.). Pourquoi ce canton – à large majorité de droite au parlement et au gouvernement – est-il soucieux de leur protection? L'aménagement y bénéficie d'un large consensus social et politique. Il est encadré par l'une des trois grandes commissions du parlement et le magistrat responsable du dossier exerce en général sa fonction durant plusieurs législatures. On y pratique aussi un partenariat étroit entre le canton et les communes.

Thurgovie fait partie des bons élèves dans [l'étude](#) d'Avenir Suisse sur le monitoring de l'aménagement par les cantons. Autant de conditions qui ne sont pas réunies dans plusieurs cantons, notamment romands.

«Swissness»: l'œuf et la poule

Promouvoir la qualité suisse a un prix

Danielle Axelroud Buchmann - 21 février 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31066>

Ces derniers jours, la presse s'est fait l'écho de la [plaie](#) que représenterait le label [Swissness](#) pour nos entreprises.

Thomy se plaindrait de ne pas pouvoir trouver suffisamment

d'œufs en Suisse pour sa mayonnaise. Ce qui étonne GalloSuisse, la faïtière des producteurs d'œufs. La production suisse serait suffisante – mais évidemment pas au prix des œufs étrangers. Ah! C'est donc une question de

sous.

Effectivement, le *Swissness*, qui vise à promouvoir le *Swiss made* et la qualité suisse, renchérit les produits. Car les matières premières élaborées en Suisse génèrent des coûts

salariaux plus élevés qu'en Pologne. Voici donc une mesure qui renforce les places de travail en Suisse - mais qui fâche les milieux économiques soucieux de rentabilité.

Au cours de la récente campagne référendaire ([DP](#)

[2148a](#)), les partisans de la réforme de l'imposition des entreprises n'ont cessé de proclamer la nécessité de ce projet pour préserver les emplois: «*Une Suisse forte, pour nos emplois!*» Or, qui a eu la curiosité de lire le texte législatif de A jusqu'à Z aura

cherché en vain une disposition qui soutienne de près ou de loin nos places de travail. Mais pour les milieux économiques, l'essentiel était que la diminution de la charge fiscale permette d'augmenter les bénéfices. Pas comme les œufs suisses.

Expresso

Les brèves de DP, publiées dans le Kiosque sur le site

Incohérence populiste

En novembre dernier, le Parlement a réduit de 50 millions les dépenses de personnel pour 2017. A la tête des manieurs de ciseaux, la députation UDC. Les premières victimes de ces coupes? Les départements de la défense et des finances (gardes-frontières) dont cette même députation ne cesse de revendiquer l'accroissement des moyens pour répondre à ses angoisses sécuritaires. [Résultat](#): l'armée ne pourra épuiser son nouveau et coquet budget, faute de personnel. | *Jean-Daniel Delley - 27.02.2017*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Où mène l'incessante compétition fiscale?

<http://www.imd.org/wcc/wcy-world-competitiveness-yearbook/>

<https://www.weforum.org/reports/the-global-competitiveness-report-2016-2017-1>

http://www.watson.ch/!849305704?utm_medium=earned&utm_source=app&utm_rainbowunicorn=1945595132&utm_campaign=share-tracking

Prévoyance vieillesse 2020: le Parlement au pied du mur

<https://www.domainepublic.ch/articles/27666>

<https://www.parlament.ch/centers/documents/fr/mm-sgk-2017-01-13-ausgleichskonzepte-f.pdf>

<https://www.domainepublic.ch/articles/29614>

<https://www.domainepublic.ch/articles/30943>

<https://www.parlament.ch/centers/documents/fr/mm-sgk-2017-01-13-ahv-finanzhaushalte-f.pdf>

<https://www.domainepublic.ch/articles/2600>

Protection des zones agricoles: le canton de Thurgovie montre l'exemple

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20000959/index.html#a30>

<https://www.domainepublic.ch/articles/26123>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2016/3385.pdf>

<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/communiqués-de-presse/medienmitteilungen-im-dienst.msg-id-59761.html>

<http://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/region/was-wird-aus-der-kulturlandinitiative/story/31572770>

http://www.jgk.be.ch/jgk/fr/index/direktion/organisation/agr/aktuell.meldungNeu.html/portal/fr/meldungen/mm/2017/02/20170209_0954_baugesetzrevisiontrittam1april2017inkraft

<https://www.domainepublic.ch/articles/26880>

http://www.avenir-suisse.ch/wp-content/uploads/2010/06/90419_kantonsmonitoring_gesamt.pdf?7bdc26

«Swissness»: l'œuf et la poule

<http://www.pme.ch/de/artikelanzeige/artikelanzeige.asp?pkBerichtNr=190004>

<http://www.aip-ne.ch/nouvelle-legislation-swissness/>

<https://www.domainepublic.ch/articles/30766>

Espresso

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Parmelin-muss-im-VBS-300-Stellen-streichen/story/22907659>